



ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS LOCALES 2022 BEVAIX

Procès-verbal de l'assemblée générale du vendredi 19 mars 1999.

Comité:

- Présents: M. Gilbert Uldry, Mme Rosana Varani, MM. Alfred Besomi, Claude Bavaud et Claudio Schwarz.
- Absent: aucun

Préambule:

M. Gilbert Uldry, président, déclare la séance ouverte à 20h05. Il souhaite la bienvenue à tous et remercie spécialement M. François Loeffel, représentant du Conseil Communal et président de Commune de sa présence ainsi que M. Challandes de la Société Vaudoise Assurance.

Il signale qu'à la fin de l'assemblée générale une verrée sera offerte par la société des Vignerons, par MM. Brunner et Nicolet, ainsi qu'une agape offerte par les nouveaux propriétaires de l'épicerie des 4 saisons, M. Pasquier, anciennement Laiterie Versel.

1. Appel:

Sur 24 sociétés convoquées, 19 sont présentes, 4 sont excusées et 1 non excusée.

2. Lecture des procès-verbaux:

- Le secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 8 mai 1998. Pas de remarques, il est accepté à l'unanimité.

3. Rapports:

A/ M. Gilbert Uldry, président, lit son rapport

RAPPORT ANNUEL 1998-1999

« Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que je vous présente mon 2^{ème} rapport de Président de l'ASLB. L'année 1998 a été une année très chargée par le déroulement des festivités du Millénaire de Bevaix, en effet, les 36 manifestations ont mis à l'épreuve le matériel de l'ASLB, gracieusement mis à disposition des sociétés ayant organisés les diverses fêtes.

Le vendredi 8 mai l'assemblée de notre association s'est déroulée à la salle Polymatou, les points importants ont été la nomination de deux nouveaux membres au comité. Monsieur Claudio Schwarz, en tant que secrétaire, et Claude Bavaud, comme vice-président, ceci par acclamation. L'admission de la société Avicole et Cunicole de Cortaillod et environs représentée par Mme Henriette Schupbach, ainsi que la Sclérose en plaque représentée par Jacques Maison, par contre nous avons enregistré la démission de la société des pêcheurs à la traîne.

Le 1^{er} juillet, le comité se réunit pour distribuer les rôles des membres du comité ainsi que régler quelques problèmes de casse de matériel lié aux manifestations du Millénaire.

Votre serviteur a participé à la sortie des aînés à Aeschiried le lundi 25 mai par une journée splendide.

Ainsi qu'à la journée des Samaritains, le dimanche 14 juin à la grande salle de Bevaix.

Sur convocation par le chef du dicastère des bâtiments communaux, les présidents des sociétés étaient convoqués à la grande salle le mercredi 16 septembre à 18h00 afin de présenter et donner les instructions pour éviter les dégâts du nouveau sol de la salle ouest, après diverses discussions, il a été donné mandat au président des sociétés locales de conclure une assurance RC. Les jours qui suivaient cette séance, votre serviteur s'est approché de la Vaudoise assurance suivit de deux rendez-vous avec M. Challandes et son directeur. Ceci n'a pas permis de régler le problème, c'est pour cette raison que M. Challandes est présent à cette assemblée.

Le lundi 14 décembre, le comité s'est rencontré pour statuer concernant les assurances immobilières ainsi que la RC conclue il y a quelques années. Par la même occasion, nous avons décidé de donner notre accord à M. Besomi de se procurer quelques outils au frais de l'ASLB pour éviter qu'il doive se servir de son propre matériel.

Le mardi 9 février, le comité s'est réuni pour la préparation de l'assemblée et mettre sur pied l'ordre du jour de ce soir, ainsi que régler différentes questions.

Malgré toutes ces péripéties, le comité de l'ASLB se porte bien, en souhaitant et espérant que ces explications vous donnent satisfaction.

Je tiens à remercier encore tout le comité pour sa participation aux séances et au travail effectué.

Le Président : Gilbert Uldry. »

B/ Mme Rosana Varani, caissière, lit son rapport:

- Les charges totalisent fr. 3'714.30, les recettes fr. 5'792.30
- Le bénéfice est de fr. 2'078.-
- La fortune s'élève à fr. 14'457.65
- Elle précise les 2 points suivants :
- l'inventaire totalise fr. 1'100.- de moins.
- Lors de cet exercice, il y a aussi eu moins de frais.
- Elle demande s'il y a des questions :
- M. Gaston Monnier demande qu'en est-il de l'impôt anticipé, Mme Varani répond qu'il est réclamé tous les deux ans.

C/ M. Pierre Ramseier, pour la société Chorale Police Cantonale lit le rapport des vérificateurs des comptes et propose que décharge soit donnée à la caissière.

4. Approbation des rapports:

- M. Uldry demande à l'assemblée s'il y a des remarques concernant l'approbation des rapports. Personne ne prend la parole.
- L'assemblée donne décharge à la caissière ainsi qu'au président et au secrétaire.

5. Nominations statutaires:

- Gilbert Uldry se déclare prêt à briguer un 2^{ème} mandat. Accord et applaudissement de l'assemblée.
- Il déclare aussi qu'aucun autre membre ne se retire. Par contre Mme Varani souhaiterait quitter sa fonction de caissière dès l'an 2000.
- L'assemblée élit en bloc tous les membres du comité. Cela donne :
- M. Gilbert Uldry, président
- Mme Rosana Varani, caissière, M. Alfred Besomi, responsable matériel
- M. Claude Bavaud, vice-président et M. Claudio Schwarz, secrétaire.
- Vérificateurs de compte :
- 1^{er} vérificateur : Chorale,
- 2^{ème} vérificateur : Sclérose en plaque et
- Suppléant : Sté des Agents de police

6. Admissions - Démissions:

- Démission:
- Aucune.

- 3 admissions sont demandées, il s'agit de:

- Société mycologique, représentée par M. S. Moullet qui fait une rapide présentation de sa société et précise qu'aucun loto n'est prévu pour l'instant. Elle est acceptée par 15 voix, 0 voix contre et 4 abstentions.

- Les Baladins de l'Abbaye, représentée par M. Wannemacher qui remercie l'ASLB lors des manifestations du millénaire de Bevaix, il informe également qu'ils n'envisagent pas l'organisation de loto, ni d'utiliser la grande salle. Par contre, qu'ils souhaitent participer à la vie du village. Elle est acceptée par 16 voix, 0 voix contre et 3 abstentions.

- La Rouvraie, non représentée.

M. Gaston Monnier demande si quelqu'un la représente. Il est répondu que non et pose la question de savoir s'il est judicieux d'accepter une association qui n'est en fait pas une société villageoise. Le résultat donne 0 voix pour, 11 voix contre et 8 abstentions.

7. Programme juillet ~~1999~~ à juin 2000:

- Tout d'abord, M. Uldry lit le programme établi pour janvier à juin 2000 qui suscite les remarques suivantes:

- Comme M. Monnier sera absent durant le mois de janvier 2000, il demande s'il peut substituer son loto de ce mois contre une période en automne 1999. M. Gilbert Uldry déclare que son fils, président des scouts pourra faire une rocade car son loto était en automne 1999.
- Le Conseil Communal donnera son accord pour un loto le 31 décembre 1999 à la société Volley-Ball NUC.

La suite du programme, de juillet 1999 à juin 2000 est établie en collaboration avec tous les membres présents dans la salle.

8. Assurances RC:

M. Gilbert Uldry explique que la RC de l'ASLB ne couvrant que les dégâts provoqués par les manifestations organisées par elle-même et non par ses membres est inutile et donc ne sera pas reconduite.

M. Pierre-André Challandes est invité à expliquer ce que couvre une RC Société et renseigne qu'aucune assurance ne peut couvrir les dégâts causés aux bâtiments ainsi qu'au sol. Il précise encore que dans ce cas là, c'est l'assurance RC privée de la personne en cause qui doit être actionnée.

M. François Loeffel précise, concernant la grande salle, que la Commune peut en effet comprendre qu'un petit pépin arrive, mais ne pourrait supporter de gros dégâts. Il attire également l'attention aux dégâts causés par les brûlures de cigarettes et les talons aiguilles.

Après avoir questionné l'assemblée il résulte que la majorité des sociétés ont une RC. Il est précisé que les autres sociétés ont intérêt à en contracter une, dans le cas où un bénévole casserait une paire de lunettes, salirait des habits, blesserait une personne, etc.

Après une discussion nourrie il est également précisé qu'une assurance globale pour toutes les sociétés ne peut être envisagée, car, selon M. Challandes, il y aurait trop de mutations à faire chaque année. Nous sommes également arrivés à la conclusion qu'aucune solution idéale ne peut être trouvée.

9. Occupation de la grande salle:

M. Gilbert Uldry fait remarquer que tous les participants ont reçu un règlement d'utilisation de la grande salle et donne la parole à M. François Loeffel :

M. Loeffel précise que ce règlement est un projet et que le Conseil Communal pourrait éventuellement y apporter des modifications, il attend donc les remarques de l'assemblée.

M. Pierre Ramseier demande s'il n'est pas judicieux de modifier l'art. 3 dans ce sens :
 « ... afin de planifier, pour 2 ans, que le calendrier d'utilisation des locaux pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante et non du 1^{er} janvier au 31 décembre. »

L'assemblée étant d'accord avec cette remarque, M. Loeffel nous informe que le Conseil Communal effectuera sûrement une correction dans ce sens du règlement.

M. Gilbert Uldry attire encore l'attention de l'assemblée sur le fait que les dédites tardives de la location de la grande salle entraîne des frais. A quoi répond M. Loeffel que ce point du règlement n'est pas fait pour faire gagner de l'argent à la Commune, mais pour responsabiliser les sociétés par le fait que lorsqu'elles réservent des dates, la grande salle ne peut plus être utilisée par d'autres sociétés.

10. Divers:

Les divers suscitent les interventions suivantes:

- M. Gilbert Uldry attire l'attention de l'assemblée qu'il souhaite être informé des changements d'adresse des membres des comités au sein des sociétés, tout au moins pour le président. De plus, recevoir les nos de téléphones actuels des responsables seraient très pratique et qu'il pourrait ainsi les faire figurer sur la liste des sociétés locales.
- M. Loeffel informe qu'une société de marketing de Lausanne tentera de trouver des entreprises prêtes à donner un coup de mains aux sociétés locales et qu'éventuellement une liste sera remise en automne avec les noms de ces sociétés.
- M. Claude Bavaud demande si le lototronic donne toujours satisfaction, ce qui semble être le cas. Il demande aussi que les sociétés trouvent un, ou mieux, deux crieurs lors de l'organisation de leur loto car lui souhaiterait se dégager quelque peu de cette charge. Il informe aussi qu'il sera dorénavant obligé de demander fr. 200.- et non plus fr. 150.- afin d'aligner son prix avec les tarifs pratiqués par les autres crieurs.
- M. Gaston Monnier remercie au nom de l'assemblée le président et l'ensemble des membres du comité. Applaudissement également pour les vigneron qui offrent la verree ainsi que pour le magasin les quatre saisons pour son agape.
- Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21h50.

Le secrétaire: Claudio Schwarz

Bevaix, le 22 mars 1999